

GRUGEL'HOPITAL

PARC MUNICIPAL

13 SEPT
8H - 18H



VIDE GRENIER

MARCHÉ DE PRODUCTEURS

RESTAURATION & BUVETTE

EXPOSANTS:

5€ LES 4 M

PUIS 1€ LE M

INSCRIPTIONS:

07 74 95 39 82

APEL ST JOSPEH GRUGE



RÉGLEMENT DU VIDE GRENIERS GRUGÉ L'HOPITAL
Le dimanche 13 septembre 2025

Art 1 : Le vide grenier est organisé par l'Association des Parents de l'école Saint Joseph Privé Grugé L'Hôpital

Art 2 : Il se déroulera le 13 septembre 2026, l'accès sera gratuit pour les visiteurs de 8h à 18h.

Art 3 : Les exposants pourront s'installer à partir de 5h30.

Art 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables, notamment en cas de perte, de vol ou de casse. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents de personnes occasionné par les objets exposés, leur manutention, leur installation, l'utilisation de courant électrique ou pour une cause quelconque avant, pendant et après l'exposition.

Art 5 : Les armes à feu ou blanches, les objets neufs et les animaux seront interdits à la vente.

Art 6 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec ses clients ou avec les services fiscaux, douaniers, contributions.

Art 7 : Ils devront laisser leur stand dans le meilleur état de propreté.

Art 8 : Les bulletins d'inscriptions seront à disposition à l'entrée du parc. Les participants ne pourront exposer que sur présentation de leur bulletin d'inscription.

Art 9 : Les responsables de l'Association des Parents d'Elèves de l'école Saint Joseph Privé Grugé L'Hôpital se réservent le droit d'annuler à tout moment la manifestation en cas de force majeure sans que l'exposant puisse exercer un recours à quelques titres que ce soit contre les organisateurs.

Art 10 : Suite au décret n° 2009-16 du 17 janvier 2009 – art.3 de l'article R 321-9 du code pénal, tout participant non professionnel doit attester sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature en cours d'année civile.

Art 11 : Les exposant devront joindre à leur bulletin d'inscription une photocopie de leur carte d'identité.

Art 12 : Le retour du présent bulletin d'inscription suivi de son règlement entraine l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'association des Parents d'Elèves de l'écoles Saint Joseph Privé Grugé L'Hôpital

Florian HUMEAU – apel.gruge.stjoseph@ec49.net
07-74-95-39-82

Je m'inscris pour le vide grenier de Grugé L'Hôpital, j'ai pris connaissance du règlement que je conserve.

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP :

VILLE :

Tél :

E-mail :

N° de pièce d'identité :

Délivrée par la (sous) Préfecture de

Date de délivrance

VEHICULE : GENRE

N° d'immatriculation

Réservation (minimum 1 emplacement de 4M 5€ puis 1€ le M) :

Nombre emplacement : 1 emplacement de 4M = 5€

+ Nombre de M :x 1€ =

TOTAL

PIECE A FOURNIR :

*Bulletin d'inscription et son règlement

*La photocopie de la pièce d'identité

Règlement en espèces ou chèque à l'ordre de l'Association des Parents d'Elèves de l'école Saint Joseph Privé Grugé L'Hôpital.

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir exposé à 2 autres vides greniers dans l'année civiles en cours.

DATE ET SIGNATURE (OBLIGATOIRE)